

## **Soutenez le mouvement NOW ! Et la plateforme pour la Nouvelle République**

Nous sollicitons l'aide financière de toutes et tous car il n'y a pas de secret : l'argent est le nerf de la guerre ! L'organisation de toutes nos élaborations et actions a un prix et nécessite des moyens!

Il suffirait que chaque adhérent et sympathisant s'engage à verser une contribution ou à trouver des personnes dans son entourage prêtes à le faire  
Avec les déductions fiscales,

**Votre don est précieux pour aider le mouvement NOW ! Et la plateforme pour la Nouvelle République à atteindre son objectif qui l'élection du Bâtonnier Akere T. Muna à la magistrature suprême.**

**Pour 100 € donnés :**

- 70 € sont entièrement consacrés à cet objectif: c'est la mission que vous nous confiez pour l'instant.
- 30 € sont utilisés en frais de fonctionnement, collecte et distribution de l'information : ce sont les moyens que vous nous donnez pour agir.

**Le comité Now-France est une association loi 1901 qui a des comptes de l'administration.**

Ses comptes sont vérifiés par un commissaire aux comptes, rendus publics et communiqués aux entreprises ainsi qu'aux Ministères partenaires de l'association.

La qualité des orientations prises et la bonne utilisation des fonds sont également soumis au contrôle des organisations membres d'un lors d'un Conseil d'administration.

**Je donne 20 €, je souhaite bénéficier d'une déduction fiscale :**

[dans le cadre de l'impôt sur le revenu dans le cadre de l'impôt des sociétés](#)

Citoyens pour la Mémoire du Cameroun  
Association loi 1901  
No enregistrement w952007418

## Déduction fiscale

Votre don de 20 euros

Ne vous coûte que 6,67 euros

### Impôt sur le revenu

Votre don est déductible à hauteur de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable. Vous recevrez un reçu fiscal.

### Impôt des sociétés

Vous pouvez déduire de l'impôt sur les entreprises 60 % de votre don, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires.

### Impôt sur le revenu

Votre don est déductible à hauteur de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable. Vous recevrez un reçu fiscal.

**envoyez-nous votre don dès aujourd'hui !**

La loi n°88-227 du 11 mars 1988, modifiée, relative à la **transparence financière de la vie politique** (article 11-4) précise :

*Les dons donnent droit à une réduction d'impôts égale à 66 % des sommes versées dans la limite de 20 % du revenu imposable.*

Vous pouvez également faire un don par chèque libellé à l'ordre de ACPDH (Action citoyenne pour la promotion des droits humains, agréée le 30/10/2012, N°W952007418, dernière parution au JO le 10/11/2012) en envoyant votre chèque avec ce formulaire téléchargeable (cliquez sur ce lien).

**Protection des données personnelles :** Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations, merci d'adresser votre demande

Comité NOW-France

Citoyens pour la Mémoire du Cameroun  
Association loi 1901  
No enregistrement w952007418

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse :

---

Téléphone :.....: Email : \_\_\_\_\_

Montant:..... (Dans la limite de 7500€ par an)

Commentaire :

